

Dans votre revue de presse de cette semaine...

La place du travail dans notre société est plus que jamais d'actualité, de la formation initiale à l'entrée dans la vie active, jalonnée de réorientations et reconversions, jusqu'au départ en retraite. Les esprits changent avec des aspirations de vie différentes et un besoin de sens et de reconnaissance accru. La question est donc à la fois économique, sociétale, sanitaire. Pour éviter que les plus âgés ne soient mis à l'index, un « index sénior » doit être instauré dès cette année dans les entreprises de plus 1000 salariés. Et cette seule mesure du projet de réforme n'a pas été appréciée du MEDEF... L'opinion publique reste largement opposée à ces mesures et marquera son refus le 19 janvier dans la rue. N'oublions pas cependant que le combat est toujours engagé dans notre secteur, pour l'avenir des LP, des PLP ainsi que l'avenir professionnel de nos élèves, avec un projet de réforme qui s'annonce à grands pas ! Tous mobilisés avec le SNETAA FO !

➤ TOUTEDUC /

- Article 1 :** De nouveaux CAP et bac pro en préparation, 04/01/23 p.2
Article 2 : Apprentissage : l'aide à l'embauche de 6 000€ pérennisée, 06/01/23..... p.2
Article 3 : PPPE : Des étudiants chez qui "certaines difficultés sont trop profondes pour pouvoir être résorbées" (IGESR), 04/01/23..... p.2
Article 4 : Quels vœux formuler pour 2023 ?, 04/01/23..... p.2
Article 5 : Parcoursup : de nouvelles définitions des attendus nationaux (BO), 05/01/23..... p.3
Article 6 : SNU : Les missions d'intérêt général confirment les souhaits de carrière en uniforme, 05/01/23.. p.3
Article 7 : Annonces de Pap Ndiaye : "une provocation" pour la FNEC (FO), 05/01/23 p.3
Article 8 : Et si l'administration centrale laissait les rectorats travailler (rapport d'IG), 08/01/23....p.3

➤ AEF /

- Article 9 :** "Les moyens humains pour le LP seront maintenus à la rentrée 2023" (C. Grandjean), 10/01/23. p.4
Article 10 : Le parcours "ingénieur" en LP, testé à Vesoul, fait école en Bourgogne..., 09/01/23 p.5
Article 11 : Éducation : quels sont les principaux dossiers pour 2023 ?, 10/01/23..... p.6

➤ BFMTV /

- Article 12 :** Face-à-Face : Pap Ndiaye, 04/01/23..... p.7

➤ LIBERATION /

- Article 13 :** Revalorisation des professeurs de 10% en janvier : Macron a-t-il abandonné une promesse de campagne ?, 05/01/23..... p.7

➤ LE MONDE /

- Article 14 :** Réforme des retraites : la bataille manquée du gouvernement avec l'opinion, 05/01/23 p.7

➤ FRANCE INFO /

- Article 15 :** Les aides à l'embauche des apprentis sont maintenues jusqu'à la fin du quinquennat, 09/01/23. p.8
Article 16 : Retraites : un outil mis en place pour évaluer la place des salariés seniors, 08/01/23..p.9
Article 17 : La réforme des retraites peut-elle déstabiliser la société française ?, 08/01/23..... p.9
Article 18 : Italie : des seniors enchaînent des stages pour conserver des revenus, 07/01/23 p.9

➤ LES ECHOS /

- Article 19 :** C. Fleury et J. Fourquet : « Pour les Français, la valeur travail est devenue moins centrale », 05/01/23 p.9



[Article 1 : De nouveaux CAP et bac pro en préparation, 04/01/23](#)

ToutEduca pu se procurer la liste des CAP et baccalauréats professionnels dont l'Education nationale et l'Agriculture envisagent la création, la modification ou l'abrogation.

L'Education nationale envisage la création d'un CAP "**boucher**" et d'un CAP "**Conducteur agent d'accueil en autobus et autocar**", la **modification des CAP "Podo-orthésiste" et "Orthoprothésiste"**, la création des **baccalauréats professionnels "Optique Photonique : Technologies de la Lumière" et "Production en industrie pharmaceutique, alimentaire ou cosmétique"** ainsi que l'**abrogation des mentions complémentaires et du brevet professionnel "Sécurité civile et d'entreprise", "Sûreté des espaces ouverts au public", "Agent technique de sécurité dans les transports"**.

Le ministère de l'agriculture envisage la création d'un baccalauréat professionnel "Agroéquipement" et de modifier le bac pro "Services aux personnes et animation dans les territoires".

[Article 2 : Apprentissage : l'aide à l'embauche de 6 000€ pérennisée, 06/01/23](#)

À l'occasion de la traditionnelle Galette de l'Élysée, ce jeudi 5 janvier, le Président de la République a annoncé la prolongation de l'aide de 6 000 € à l'embauche d'alternants de moins de 30 ans jusqu'à la fin du quinquennat, indiquent dans un communiqué Olivier Dussopt et Carole Grandjean. Le ministre et la ministre déléguée commentent : ces aides "deviennent un levier fort et pérenne pour le plein emploi de nos jeunes (...). Nous continuons à viser un million d'apprentis par an pour 2027. C'est essentiel d'ancrer la France comme Nation de l'apprentissage."

Pour mémoire, cette aide concerne chaque contrat d'apprentissage, elle est versée aux **entreprises de moins de 250 salariés, sans condition et "aux entreprises de 250 salariés et plus à la condition qu'elles s'engagent à atteindre un seuil de contrats d'alternance ou de contrats favorisant l'insertion professionnelle**. Elle "couvre 100 % du salaire d'un apprenti de moins de 18 ans, 70 % du salaire d'un apprenti de 18 à 20 ans révolus, 60 % du salaire d'un apprenti de 21 à 25 ans révolus et près de 30 % du salaire d'un apprenti de 26 ans et plus".

[Article 3 : PPPE : Des étudiants chez qui "certaines difficultés sont trop profondes pour pouvoir être résorbées" \(IGESR\), 04/01/23](#)

"Tant en français qu'en mathématiques, les professeurs signalent des difficultés pour des étudiants issus de filières technologiques ou professionnelles qui ne leur ont pas permis d'acquérir les bases nécessaires dans la discipline et parfois même d'étudiants issus de bacs généraux, en particulier en mathématiques, lorsque ces étudiants n'ont pas suivi d'enseignement de mathématiques au-delà de la seconde", constate l'IGESR dans le rapport qu'elle publie mercredi 4 janvier concernant la première année du PPPE. (...)

[Article 4 : Quels vœux formuler pour 2023 ?, 04/01/23](#)

Le président de la République appelle à l'unité et annonce, outre la réforme des retraites, celle du LP et la mise en place du SNU, qui sont très loin de faire l'unanimité. Pour la seconde, Sarah El Haïry qui en a la charge reconnaissait elle-même devant les sénateurs le 15 novembre qu'il faudrait trancher, ou bien renoncer à son "universalité" et n'accueillir que les volontaires, ou bien prendre sur le temps de la scolarité obligatoire. C'est sans-doute cette option qu'a choisie E. Macron, elle fera grincer des dents. **Quant à l'augmentation du temps que les élèves de la voie pro passent en entreprise, on aimerait être convaincus qu'elle se traduira par une amélioration de leur insertion professionnelle à court et à long terme. On attend encore les études qui le prouveraient**. (...)

Article 5 : Parcoursup : de nouvelles définitions des attendus nationaux (BO), 05/01/23

Un arrêté, publié au BO de ce 5 janvier, modifie les attendus de plusieurs formations conduisant à des BTS, des licences ou au parcours d'accès spécifique santé (PASS).

Il **concerne 100 spécialités ou mentions de BTS**. C'est ainsi que pour la spécialité "aéronautique", il est recommandé de "s'intéresser aux métiers liés à la construction d'aéronefs ou de maintenance aéronautique", de "disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet", de "disposer de capacités d'organisation et d'autonomie", de "disposer de compétences scientifiques et technologiques pour interpréter et exploiter les informations obtenues à partir d'essais, de test, de simulations, de réalisations", de "disposer de compétences en matière de communication technique pour décrire une idée, un principe, une solution (produit, processus, système)", de "disposer de compétences en matière d'expression écrite et orale y compris en anglais pour communiquer et argumenter". (...)

Article 6 : SNU : Les missions d'intérêt général confirment les souhaits de carrière en uniforme (INJEP), 05/01/23

A l'instar de ce qui a pu être observé sur le Service civique, la MIG pourrait apparaître "comme une expérience tremplin dans la construction des parcours de vie au sens large, en particulier pour celles et ceux qui se destinent aux corps en uniforme, et, dans une moindre mesure, aux métiers de l'animation", estime l'INJEP dans sa dernière note consacrée à la deuxième phase du Service national Universel publiée jeudi 5 janvier.

L'institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire rappelle que la mission d'intérêt général (MIG) a pour objectif de développer la "culture de l'engagement" et de renforcer la responsabilité et l'autonomie des jeunes en les incitant à effectuer une ou plusieurs missions auprès d'une association, d'une collectivité territoriale ou d'un 'corps en uniforme'.

En septembre 2022, calcule-t-il, plus d'un an après le séjour de cohésion (phase 1) du SNU, 69 % des 15 000 participants ont commencé ou terminé leur mission d'intérêt général (MIG). **26 % d'entre eux, "plus souvent des garçons, moins favorisés socialement et plus souvent en lycée professionnel" n'ont pas de projet de MIG.** (...)

Article 7 : Annonces de Pap Ndiaye : "une provocation" pour la FNEC (FO), 05/01/23

"Les personnels ont donc appris via BFM TV que le ministre déplorait que (...) 27 % des élèves (de 6ème) n'ont pas le niveau requis en français, un tiers ne l'ont pas en mathématiques", déplore la **FNEC** (la fédération FO de l'enseignement et de la culture) qui dénonce une remise en cause des statuts des professeurs des écoles, comme des enseignements disciplinaires "dispensés par des professeurs certifiés ou agrégés dans les collèges", ainsi que les suppressions de postes.

C'est d'autant plus "inacceptable" pour les syndicats FO du 1er et du 2nd degré "qu'il y a fort à parier que les professeurs des écoles seront invités à intervenir au collège dans le cadre du pacte 'travailler plus pour perdre moins' annoncé par Macron et Ndiaye aux enseignants".

La fédération appelle les personnels à préparer la grève interprofessionnelle contre la réforme des retraites (sans citer la date du 17 janvier, ndlr) "pour obtenir satisfaction sur notre exigence d'augmentation immédiate des salaires, pour bloquer les fermetures de postes qui se profilent à la rentrée prochaine, et pour stopper la destruction des services publics".

Article 8 : Et si l'administration centrale laissait les rectorats travailler (rapport d'Inspection générale), 08/01/23

"Le suivi de la mise en œuvre du dispositif 'devoirs faits' a porté sur le nombre d'élèves inscrits, les horaires retenus et le nombre d'enseignants impliqués mais pas sur l'effet produit sur les résultats des élèves." C'est l'un des exemples qui illustrent les difficultés et les lacunes du dialogue entre

l'administration centrale de l'EN et les services déconcentrés, rectorats et services départementaux, dans un rapport de l'IGESR (Inspection générale de l'EN, des Sports et de la Recherche). Celui-ci porte sur les différents champs couverts par le ministère, enseignement scolaire, enseignement supérieur, jeunesse, sports. Nous en extrayons ici ce qui concerne l'enseignement scolaire.

Les inspecteurs généraux rappellent que la LOLF (Loi organique relative aux lois de finances) introduit "un pilotage par les résultats", mais qu'elle "n'a pas permis de relancer la procédure de contractualisation" entre l'administration centrale et les académies, ni "d'accorder aux académies les marges d'autonomie que ses initiateurs avaient envisagées, sauf une seule année, en 2008". De plus, la qualité du dialogue de gestion a, au départ, varié avec les directions d'administration centrale. "La relativement faible mobilisation de la direction générale des ressources humaines (DGRH) tranch(ait) avec l'intensité de l'attente de certaines académies, la marginalisation de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) dans cette première vague a hypothéqué toute pratique d'évaluation ; quant au secrétariat général interministériel, il n'a joué aucun rôle proactif (...). La DGESCO, elle-même assez isolée dans cette démarche, n'a pu répondre au cahier des charges sur les accompagnements en moyens faute d'accord des autres directions (...). Très vite, il est apparu clairement qu'aucun moyen de type financier ne serait accordé dans le cadre des contrats (...). Malgré plusieurs tentatives ultérieures de relance, il ne faut pas s'étonner de la disparition rapide des démarches contractuelles avec les académies, qui se sont vues supplantées par les dialogues stratégiques de gestion et de performance qui n'ont jamais comporté de notion contractuelle et encore moins de lien entre les objectifs et l'allocation de moyens."



Article 9 : "Les moyens humains pour le LP seront maintenus à la rentrée 2023" (Carole Grandjean), 10/01/23

"Les maux de l'enseignement professionnel sont à rechercher bien en amont", estime le député Roger Chudeau (RN), lors d'un débat sur la réforme de la voie pro à l'Assemblée nationale le 9 janvier. Pour en finir avec l'orientation "par construction", la CMA insiste sur l'importance d'ouvrir les portes de l'ÉN aux entreprises, et craint que la gratification des PFMP concurrence l'apprentissage. Interrogée sur l'augmentation des stages, C. Grandjean affirme que "les moyens humains des LP sont maintenus". Elle annonce aussi qu'un groupe de travail va évaluer la précédente réforme.

(...) L'ÉN doit ouvrir ses portes aux entreprises (chambre des métiers)

Le président de la CMA de Normandie considère en effet que "les métiers manuels sont encore stigmatisés, mais les conditions de travail évoluent favorablement, et un travail est fait avec les branches professionnelles". Et d'ajouter : "Nous intervenons dans les collèges dès la 4e : il reste à définir comment l'ÉN nous ouvre ses portes, et dans quelles conditions. Nous intervenons toujours dans les mêmes collèges, car certains chefs d'établissement et PLP portent la voix de l'artisanat, et d'autres ne le veulent pas ; tant que l'on n'aura pas une vraie ouverture sur ces métiers, nous resterons dans l'échec".

Le président de l'Unec s'est aussi interrogé sur le financement des PFMP, alors que C. Grandjean a rappelé que la gratification serait mise en place pour la rentrée 2023. Il craint que cela "vienne concurrencer l'apprentissage", qui est payé "par l'entreprise", alors que les stagiaires de LP seraient rémunérés "par l'État". En réponse, la ministre déléguée assure que "la gratification des stages participe à leur revalorisation".

Elle entend aussi "axer les **réflexions sur la durée du stage et la qualité de celui-ci, pour faire mieux travailler ensemble les enseignants et les entreprises**" et rapprocher les PLP et les tuteurs. Il faut aussi "développer un certain nombre d'outils qui vont permettre aux jeunes de mieux trouver un stage et s'insérer dans la réussite".

Augmentation des PFMP : "les moyens des LP sont maintenus à la rentrée 2023" (C. Grandjean)

Autre problématique soulevée par les députés : la difficulté, pour les lycéens pros, de trouver ces stages, et la crainte de voir diminuer les heures d'enseignements généraux. Sur ce point, la ministre s'est voulue rassurante : "Les moyens humains pour les lycées professionnels seront maintenus à la rentrée 2023 : notre logique est celle du développement des lycées professionnels et de l'intensification de l'accompagnement des jeunes". Et de poursuivre : **"J'ai insisté sur l'engagement d'E. Macron quant à l'attachement aux savoirs fondamentaux, qui sont attendus par les entreprises ; nous allons renforcer les enseignements fondamentaux pour certains des élèves, et nous souhaitons accentuer certains enseignements, donner plus de temps aux élèves"**.

C. Grandjean a encore insisté sur l'importance d'avoir "des accompagnements adaptés" à la forte proportion des **élèves en LP issus de l'immigration ou allophone** : **"Nous souhaitons pouvoir investir en termes de moyens organisationnels et humains"**.

Le bilan contesté de la mise en œuvre de la "transformation de la voie pro"

Enfin, des députés ont critiqué la précédente réforme de la voie professionnelle. (...) Pour C. Grandjean, pourtant, la précédente réforme de 2018 présente "déjà des résultats encourageants". Mais il perdure "des questionnements et des axes d'amélioration, aussi un groupe de travail a été positionné, dirigé par Marc Foucault, et qui sera mis en place en février prochain". (...)

"Le taux très préoccupant d'accidents du travail"

(...) Mais "les similitudes entre élèves de lycée professionnel et apprentis s'arrêtent là", puisque "l'apprentissage est devenu très sélectif". Chaque année, "30 % des élèves de LP souhaitent entrer en apprentissage, mais ne trouvent pas de place". En cause : une sélection qui met à jour **"l'importance des réseaux, la sur-sélection dont font l'objet des filles, l'éviction des jeunes les plus paupérisées et marquées par une histoire migratoire, et une élimination des plus jeunes"**, alors que "près de 7 jeunes sur 10 entrent en LP à l'âge de 14 ou 15 ans".

Enfin, Prisca Kergoat alerte sur "le taux très préoccupant d'accidents du travail, les horaires excessifs, et l'exposition aux produits toxiques" des jeunes alternants, pour conclure : **"Il est urgent de mettre en œuvre des concertations entre les établissements scolaires et les entreprises, un accompagnement des jeunes lors des périodes de stage, et un contrôle des conditions de formation"**.

Article 10 : Le parcours "ingénieur" en LP, testé à Vesoul, fait école en Bourgogne-Franche-Comté, 09/01/23

En septembre 2023, le LP de Sens ouvrira un parcours ingénieur en collaboration avec Supmicrotech. Les étudiants se prépareront en 3 ans à intégrer l'école d'ingénieur bisontine en validant deux BTS et, cela reste à définir, une licence pro. Le lycée Jules-Haag à Besançon pourrait suivre le mouvement, initié en 2020 au LP de Vesoul. Le parcours ingénieur y a fait ses preuves, explique Emmanuel Foltete, directeur du CMQ microtechniques. Un des enjeux aujourd'hui : ouvrir le parcours à des bacs pro pour l'inscrire relever l'ambition des jeunes.

En septembre 2020, le lycée Édouard Belin de Vesoul et Supmicrotech-ENSMM ouvraient **à titre expérimental un "parcours ingénieur", dans les murs du lycée professionnel**. Le but : **amener vers le métier d'ingénieur des jeunes qui ne se projetaient pas dans un cursus long et réputé exigeant ; répondre aux attentes des PME "intéressées par des profils plus techniques" que ceux issus d'un bac général**. C'est ainsi qu'Emmanuel Foltete, directeur du CMQ (campus des métiers et des qualifications) microtechniques et systèmes intelligents, résume le projet qu'il porte avec le rectorat de région académique en Bourgogne-Franche-Comté, lors d'un entretien avec AEF info mardi 3 janvier 2023.

Pendant ces deux ans, ils ont préparé deux BTS : le BTS CRSA (Conception et réalisation de systèmes automatiques) et le BTS CPRP (Conception des processus et réalisation de produits). Grâce au rectorat, qui a financé un poste au lycée Belin, ces étudiants ont bénéficié d'un renforcement,

essentiellement dans les matières scientifiques (mathématiques et mécanique). L'objectif : les mettre au niveau attendu en école d'ingénieur.

(...) Ouvrir le cursus aux bacs pro

"Sur la première promotion, à Vesoul, le recrutement a été assez sélectif", avec des élèves issus essentiellement d'un bac général et d'un bac technologique STI2D. De fait, les enseignements sont denses, pour passer deux BTS en deux ans. Intégrer des bacs pros implique de "**trouver une formule pédagogique différente, si on veut conduire les jeunes à la réussite**", avance le directeur du CMQ.

Autre enjeu pour les porteurs du projet : sécuriser, comme à Vesoul, le parcours de formation en permettant aux jeunes de le quitter à tout moment en ayant une plus-value – "deux BTS à l'issue des deux ans et un bachelor ou une licence professionnelle à l'issue de la troisième année". Reste à savoir comment faire car ni le lycée professionnel, ni Supmicrotech ne sont habilités à délivrer un bac +3. "L'université de Franche-Comté ou l'université de Bourgogne pourraient être partenaires" pour porter une licence professionnelle, avance E. Foltete.

BTS : des règles qui manquent de souplesse

Il n'est pas possible, pour un étudiant, de se présenter la même année à deux BTS différents. Les étudiants qui, au lycée Édouard Belin de Vesoul, ont préparé deux BTS n'ont donc pu, concrètement, n'en valider qu'un. Il est prévu qu'ils se présentent aux examens en candidat libre cette année pour valider leur deuxième BTS.

Article 11 : Éducation : quels sont les principaux dossiers pour 2023 ?, 10/01/23

Revalorisation de la rémunération des enseignants, mixité scolaire, collège, éducation prioritaire, premiers projets d'innovation pédagogique... Ce sont quelques-uns des grands dossiers qui seront au cœur de l'actualité de l'enseignement scolaire en ce début d'année 2023. À cela devrait s'ajouter les premières pistes pour la réforme de la voie professionnelle et des mesures pour améliorer l'orientation des élèves vers l'enseignement supérieur. Tour d'horizon des chantiers de l'année.

(...) Le budget alloué à cette revalorisation est de 935 M€ en 2023, en deux parties :

635 M€ pour la **revalorisation "inconditionnelle"** (1,9 Md€ en année pleine) visant, notamment, à faire qu'aucun enseignant ne gagne moins de 2 000 € nets par mois ;

300 M€ pour les primes liées à la **réalisation de missions du "pacte"**, que la concertation doit définir.

C'est sur ce dernier point que les discussions pourraient acher. En effet, les syndicats l'ont répété : si le pacte consiste à devoir réaliser des missions supplémentaires, ils s'y opposeront, évoquant même une "ligne rouge". Ils s'appuient notamment sur une étude de la Depp indiquant que la moitié des professeurs travaillent déjà plus de 43 heures par semaine.

En outre, les discussions ministère-syndicats pourraient être perturbées par la réforme des retraites, annoncée le 10 janvier, et la mobilisation syndicale qui pourrait en découler

(...) L'évaluation des personnels de direction de nouveau en discussion

Le ministère devrait lancer, en avril, une concertation avec les syndicats sur l'évaluation des personnels de direction. En effet, la nouvelle formule est largement contestée et le ministère envisagerait de la "remettre à plat". Les discussions pourraient être élargies aux modalités de rémunération de ces personnels.

Fin de la première étape de la concertation sur la voie professionnelle

Pour "transformer la voie professionnelle" et "changer de regard" sur cette filière, E. Macron entend réformer le LP "dans les cinq ans qui viennent". Les quatre groupes de travail installés en octobre par la ministre déléguée à l'Enseignement et à la Formation professionnels, C. Grandjean, devraient remettre leurs conclusions et propositions fin janvier. La ministre déléguée devra ensuite annoncer ce qu'elle en retient, avant que des réunions bilatérales ne s'engagent entre les syndicats et les ministères. **La réforme du LP sera installée progressivement à compter de la rentrée scolaire 2023.**

Un des enjeux pour le ministère sera de faire revenir les syndicats enseignants autour de la table des discussions sur la réforme : les trois principaux (CGT, FO, FSU) ont en effet refusé de participer à la concertation, s'inquiétant notamment de la place des enseignements généraux. Après une mobilisation importante en octobre dernier, la FSU prévoit une journée d'action, le 17 janvier prochain, notamment contre cette réforme.



[Article 12 : Face-à-Face : Pap Ndiaye, 04/01/23](#)

Apolline de Malherbe reçoit Pap Ndiaye, ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse, dans "Face-à-Face" sur BFMTV et RMC, ce mercredi 4 janvier 2023

♦ **A lire aussi :** *Le Café Pédagogique*, « [Pap Ndiaye sur BFM](#) », 05/01/23



[Article 13 : Revalorisation des professeurs de 10% en janvier : Macron a-t-il abandonné une promesse de campagne ?, 05/01/23](#)

(...) Contacté, le cabinet de Pap Ndiaye précise que « le ministre n'a absolument pas remis en question l'augmentation de 10 % mais la date à laquelle, elle entrerait en vigueur, à savoir en septembre 2023 ». Sur son site, le ministère de l'EN évoque bien « 10% d'augmentation [en] moyenne des rémunérations », à partir de 2023, sans préciser comment, ni à qui précisément, celle-ci va s'appliquer.

Ce désaccord tient au flou d'un des engagements du candidat Macron lors de la campagne. Lors du débat face à Marine Le Pen avant le second tour de la présidentielle, le 20 avril 2022, E. Macron avait ainsi proposé la revalorisation « inconditionnelle » des enseignants d'« environ 10 % », sans préciser si l'augmentation intégrait les mesures prises pendant le mandat précédent (qui ne concernaient pas l'ensemble des professeurs), en plus d'une rémunération minimum de 2000 euros. Mais en sous-entendant, par sa formulation, que l'augmentation de 10% concernerait tous les enseignants. A l'époque, cette annonce de dernière minute avait interpellé, alors que le Président avait jusqu'alors défendu au cours de la campagne le conditionnement d'une rémunération supplémentaire à l'acceptation de « nouvelles missions ». (...)

Depuis l'élection, le point d'indice a effectivement été relevé de 3,5 %, à partir du mois de juillet. (...) Et la promesse faite par Macron d'une revalorisation dès janvier semble bien avoir été oubliée. Une enveloppe de 635 millions d'euros est prévue dans la loi de finances pour 2023 dont la « composition précise fera l'objet d'une concertation approfondie avec les organisations représentatives du personnel, à compter du mois d'octobre ». Elle porte sur les quatre derniers mois de l'année. « L'ambition poursuivie est tout d'abord de revaloriser l'ensemble des professeurs tout en renforçant l'attractivité du métier en assurant une rémunération des néotitulaires de 2 000 euros net et une redynamisation de la progression de carrière », peut-on lire dans [le bleu budgétaire](#). (...)

Une enveloppe de 300 millions d'euros est prévue pour rémunérer les fameuses missions supplémentaires. Les discussions avec les syndicats, interrompues avant les élections professionnelles du mois de décembre afin de préciser les conditions des hausses de rémunération doivent reprendre au mois de janvier.

♦ **A lire aussi :** *France Info*, « [Des "missions supplémentaires" pour être augmentés ? Les enseignants se disent "déjà débordés"](#) », 06/01/23

Le Monde

[Article 14 : Réforme des retraites : la bataille manquée du gouvernement avec l'opinion, 05/01/23](#)

L'exécutif s'apprête à dévoiler la réforme-phare du quinquennat, mardi 10 janvier, sans être parvenu jusque-là à convaincre les Français de mener un tel chantier.

(...) Le pouvoir a ainsi focalisé le débat public tantôt sur la méthode – amendement au budget de la Sécurité sociale ou projet de loi à part ? Recours au 49.3 ou vote parlementaire ? – tantôt sur l'âge à atteindre pour percevoir sa retraite à taux plein. Les deux têtes de l'exécutif ont évoqué soit 65 ans, soit 64 ans couplé à l'accélération de la réforme Touraine – elle porte la durée de cotisation à quarante-trois ans d'ici à 2035.

« *La focalisation sur l'âge a fait penser aux gens qu'ils devront travailler trois ans de plus. C'est apparu injuste et brutal, alors que le déficit existe, mais n'est pas catastrophique* », relève l'économiste Antoine Bozio, spécialiste des retraites.

Le think tank Terra Nova, dans une note parue fin décembre 2022, objecte que « *les progressistes ne peuvent accepter de devoir choisir entre un coûteux statu quo et une réforme inéquitable qui fragilise les plus modestes* », en déclinant des pistes alternatives.

Ni hausse des cotisations ni baisse du niveau des pensions a toutefois écarté le gouvernement. Emmanuel Macron ne change pas de grammaire sur l'épineux terrain fiscal et réitérait, le 31 décembre 2022, qu'« *une société plus juste* » ne l'est « *pas par plus d'impôts* ». Une « ligne rouge » reprise par Elisabeth Borne : l'effort demandé aux citoyens ne sera pas financier mais se mesurera en temps travaillé, pour préserver emploi et compétitivité.

Confusion sur la raison d'être d'une réforme

Le reste s'est déroulé dans le huis clos des ministères. A quoi bon jouer la bataille de l'opinion ? E. Macron et ses proches ont tôt fait le deuil de l'adhésion populaire, eux qui martèlent que le débat a été tranché par l'onction du suffrage. « *Quoi que l'on fasse, la question des retraites est anxigène, estime O. Dussopt. Elle renvoie à la peur de la fin et oblige au retour sur le passé, qui réveille les échecs, les précarités, les séparations... Aucune réforme depuis 1981 n'a suscité d'adhésion.* »

(...) En privé, la première ministre s'agace que la confusion ait régné durant des mois sur la raison d'être d'une réforme : pour financer les services publics (santé, école...) ou réduire le déficit du système des retraites ? « *Leur communication est floue parce qu'on ne sait pas où ils veulent arriver. Ils ont dramatisé la forme plutôt que le fond* », souligne Franck Louvrier, spin doctor à l'Élysée à l'époque de la réforme des retraites de 2010.

- ♦ **A lire aussi :** *Les Echos*, « [Réforme des retraites : la riposte syndicale s'organise](#) », 10/01/23 ; *France Info*, « [Comment les syndicats comptent riposter pour forcer le gouvernement à reculer](#) », 11/01/23 ; *Le monde*, « [Les question pour comprendre ses contours et ses enjeux](#) », 11/01/23

franceinfo:

[Article 15 : Emploi : les aides à l'embauche des apprentis sont maintenues jusqu'à la fin du quinquennat, 09/01/23](#)

Il y a de plus en plus d'apprentis en France et le mouvement devrait se renforcer, avec cette annonce du ministère du Travail : les aides pour les embaucher sont maintenues jusqu'en 2027.

Les entreprises le disent : elles ont besoin de visibilité et de clarté. Et elles en ont avec cette annonce du ministère du Travail : les aides financières pour les entreprises qui embauchent des jeunes en apprentissage ou en contrat de professionnalisation vont être maintenues jusqu'à la fin du quinquennat, en 2027. Déjà, le premier décembre, le gouvernement avait annoncé que l'aide de 6 000 euros serait valable pendant toute l'année 2023. On voit donc plus loin. (...)

Une création d'emploi sur cinq

800 000 contrats d'apprentissage ont été signés en 2022, indique le ministère du Travail. Le but affiché du gouvernement est d'atteindre le million d'apprentis d'ici 2027. Des chiffres qui ont un gros retentissement sur ceux du chômage, en général. Selon l'Insee, près d'un cinquième des créations nettes d'emplois depuis un an sont dues à l'apprentissage.

Un tel succès s'explique par l'"effet prime", mais aussi, avant cela, la réforme de 2018. Elle a permis aux entreprises de créer leurs propres CFA, pour répondre directement à leurs besoins de main d'œuvre. Les entreprises ont joué le jeu, notamment dans le domaine de la restauration, de la coiffure ou de la propreté. La réforme a aussi élargi l'apprentissage aux 26-29 ans.

La très forte croissance de l'apprentissage a surtout été portée par les formations de haut niveau, bac+2 et plus. Ces formations du supérieur sont éligibles à la prime à l'embauche, ce qui n'était pas le cas avant la crise sanitaire.

Article 16 : Retraites : un outil mis en place pour évaluer la place des salariés seniors, 08/01/23

Avec la nouvelle des retraites, les entreprises pourraient être obligées de tenir un index indiquant la place qu'elles octroient aux employés de plus de 55 ans. (...)

- ➔ **A lire aussi :** *Alternatives Economiques*, « Un « index senior » peut-il inciter les entreprises à garder les plus âgés en emploi ? », 09/01/23

Article 17 : Bénévolat, politique locale, gardes d'enfants... La réforme des retraites peut-elle déstabiliser la société française ?, 08/01/23

Le recul de l'âge légal de départ à la retraite voulu par l'exécutif devrait mécaniquement augmenter le taux d'emploi des seniors, qui seront alors moins disponibles pour d'autres activités, notamment dans la vie associative.

C'est un angle mort de la réforme des retraites, dont l'ambition affichée par l'exécutif est de reculer l'âge légal de départ à 64 ou 65 ans, alors qu'il est aujourd'hui fixé à 62 ans pour toutes les personnes nées depuis le 1er janvier 1955. Encore plus que l'impact sur les finances publiques ou le niveau d'emploi des seniors, quelles seront les conséquences pour la société française de la future réforme, qui sera dévoilée mardi 10 janvier ? Les personnes aujourd'hui disponibles pour s'investir pour les autres, au sens large, vont-elles désormais passer leur tour et attendre quelques années, parce qu'elles sont occupées à travailler ?

Ces enjeux sont résumés dans le dernier rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR) (en PDF), dont les analyses sont autant brandies par les défenseurs d'une réforme d'ampleur que par ses pourfendeurs. "Quel que soit l'impact précis d'un report de l'âge sur le produit intérieur brut, la croissance de richesses que l'on peut espérer d'une telle mesure est susceptible d'augmenter le bien-être des Français ; elle a toutefois pour contrepartie une diminution du 'temps libre' susceptible quant à elle de le diminuer", écrivaient les spécialistes dans leur texte publié en septembre 2022. (...)

Article 18 : Italie : des seniors enchaînent des stages pour conserver des revenus, 07/01/23

Plongée dans la crise, la région de Calabre, en Italie, compte 20% de chômeurs. Certains actifs enchaînent les stages pour continuer de toucher une rémunération. (...)

Les Echos

Article 19 : Cynthia Fleury et Jérôme Fourquet : « Pour les Français, la valeur travail est devenue moins centrale », 05/01/23

Dans un entretien croisé pour « Les Echos Week-End », la psychanalyste et philosophe Cynthia Fleury et le sociologue Jérôme Fourquet analysent l'état d'esprit des Français à l'aube de cette nouvelle année. La longue succession de chocs subis, depuis les attentats terroristes jusqu'au Covid, se traduit par une grosse fatigue d'une partie de la population, particulièrement palpable dans le monde du travail.

A l'heure de commencer une nouvelle année à haut risque, marquée par la guerre en Ukraine, la crise énergétique et la prochaine réforme des retraites, dans quel état d'esprit sont les Français ? En octobre dernier, une étude de l'Ifop sur la profonde fatigue de nos compatriotes avait fait grand bruit. (...)

